

05823199

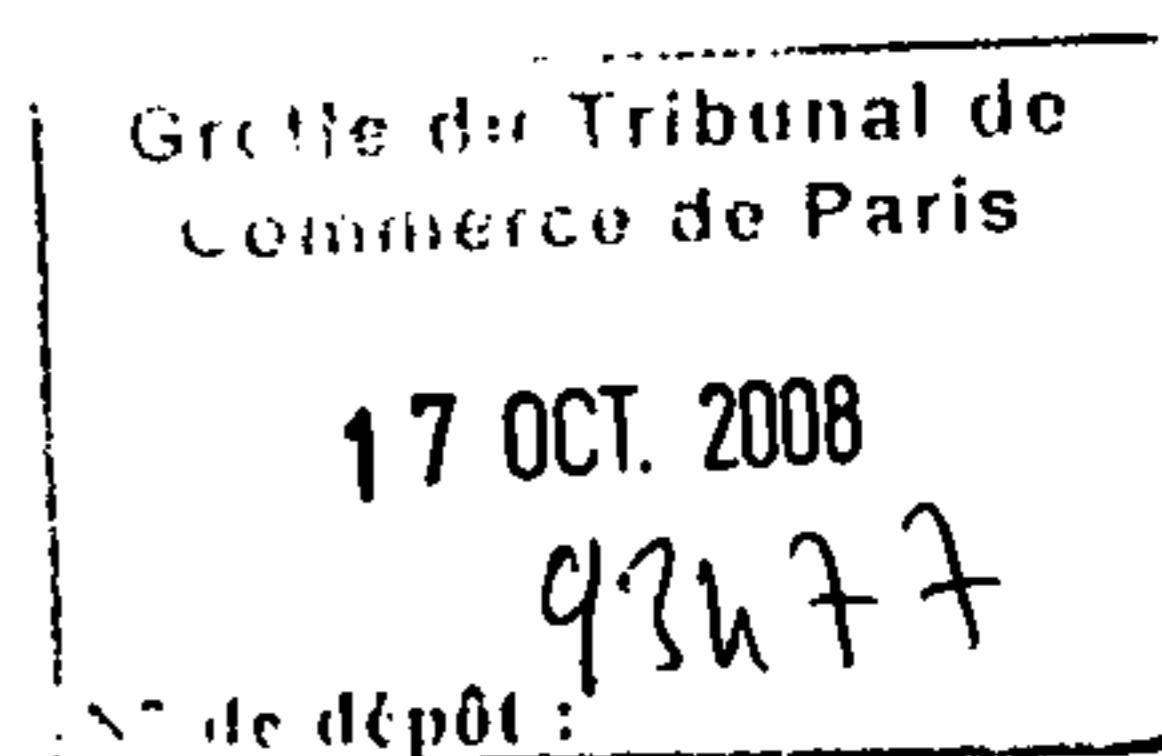
**SAS ECUREUIL VIE CREDIT**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 30.037.000 euros**  
**Siège social : 5 rue Masseran**  
**75007 PARIS**  
**RCS PARIS 487 741 373**

**PROCES VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit,

Le 1<sup>er</sup> février à 10 heures,

Au siège social, 4 place Raoul Dautry,



La société CNP Assurances, société anonyme au capital de 594.151.292 euros, dont le siège social est au 4 Place Raoul Dautry – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062,

Associé unique de la société ECUREUIL VIE CREDIT, société par actions simplifiée au capital de 30.037.000 euros, dont le siège social est situé au 5, rue Masseran – 75007 PARIS, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 487 741 373, représentée par Monsieur Christian JIMENEZ, Président.

A arrêté l'ordre du jour suivant :

1. Démission du Président
2. Nomination du nouveau Président et durée de son mandat
3. Pouvoirs pour formalités

Madame Magdaléna THONNON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le cabinet MAZARS & GUERARD, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission du Président, Monsieur Christian JIMENEZ à compter de ce jour.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique nomme en remplacement de Monsieur Christian JIMENEZ, Monsieur Nicolas MONNIER en qualité de président de la société jusqu'à la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Nicolas MONNIER déclare accepter ce mandat qui lui est confié, n'être empêché par aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

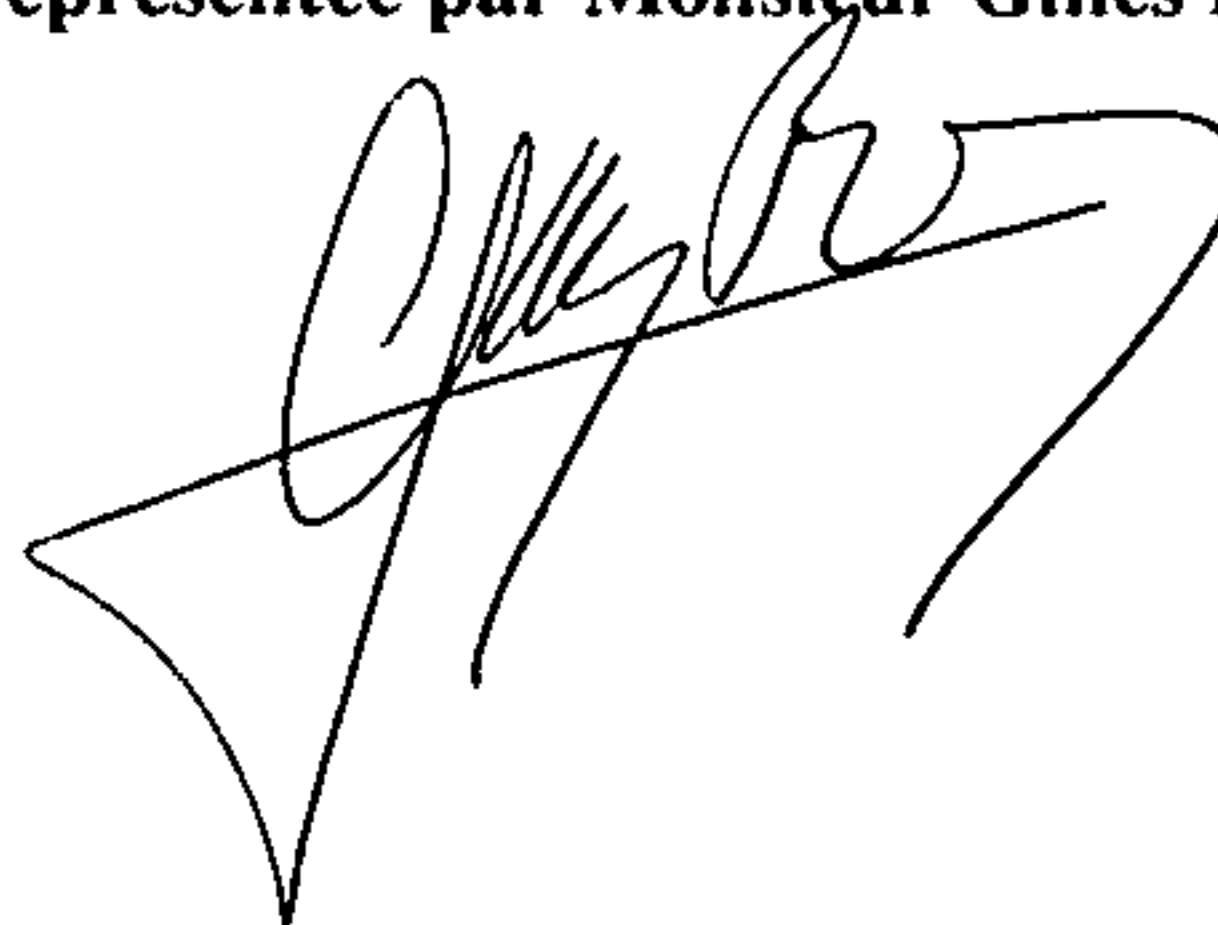
### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour procéder à toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

**L'associé unique, CNP Assurances,  
représentée par Monsieur Gilles BENOIST.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Benoist', written over a horizontal line.